

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 DECEMBRE 2022

Adoption du budget initial 2023 – Proposition de designer M. Patrice VERGRIETE, maire de Dunkerque, Président du Conseil d'administration de l'AFIT France.

La Défense, le 14 décembre 2022 – M. **Thierry COQUIL**, directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités et président par intérim du Conseil d'administration, a présidé la 93^{ème} séance du Conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France) qui s'est réuni le 14 décembre 2022.

Nommé membre du Conseil d'administration par décret du 8 décembre 2022 en remplacement de M. Jean CASTEX, ancien Premier ministre ayant rejoint la RATP, le Conseil d'administration a voté à l'unanimité la délibération proposant de nommer **M. Patrice VERGRIETE**, maire de Dunkerque, **nouveau président** de l'AFIT France par le Président de la République. Les auditions devant les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat auront lieu le 11 janvier 2023.

Le Conseil d'administration a examiné et approuvé le **budget initial** de l'année **2023** qui constitue le plus important budget de l'Agence depuis sa création en termes de dépenses. Ainsi, 4,2Md€ sont prévus au titre des autorisations d'engagement (AE) et 3,78Md€ au titre des crédits de paiement (CP).

Le **budget initial 2023** s'inscrit dans le **respect** de la **trajectoire de la loi d'orientation des mobilités** (LOM) dont la révision de la trajectoire pluriannuelle devra être présentée en 2023. A ce titre, le conseil d'orientation des infrastructures (COI), organe consultatif placé auprès du ministre chargé des transports, finalise actuellement son rapport. Ce rapport a pour vocation d'éclairer le Gouvernement sur les politiques d'investissement dans la mobilité et les transports, en établissant des propositions sur les priorités des investissements publics et des **scénarios d'actualisation** de la **trajectoire pluriannuelle de l'AFIT France**. Par conséquent, les budgets à venir seront construits en tenant compte de ces nouvelles orientations.

D'ores-et-déjà, **100 millions d'euros ont été inscrits dans le budget initial de l'AFITF pour accroître l'effort de régénération du réseau ferroviaire.**

Ce budget initial poursuit par ailleurs la **mise en œuvre** du **plan de relance** et le financement des **grands projets structurants** : le canal Seine-Nord Europe (CSNE) et la mise à grand gabarit de l'Oise (MAGEO), le tunnel Lyon Turin (TELT), la LGV Roissy-Picardie et la nouvelle route du littoral à la Réunion (NRLR). Des compléments de financements pour les ouvrages d'art du réseau national routier ont également été prévus.

La **répartition des dépenses** par domaine d'intervention est le suivant :

2023 (BI)	AE	CP
TOTAL :	4,2 Md€	3,78 Md€
Transport ferroviaire	1,77 Md€	1,5 Md€
Infrastructures routières	1,08 Md€	1,27 Md€
Transports en commun d'agglomération et mobilités actives	1,04 Md€	0,66 Md€
Voies navigables	0,23 Md€	0,18 Md€
Ports maritime	0,46 Md€	0,81 Md€

Les **recettes prévisionnelles** sont évaluées à **3,75 milliards d'euros**. Elles sont principalement composées de recettes de fiscalité affectée complétées pour le plan de relance par des dotations budgétaires exceptionnelles.

Le Conseil d'administration a approuvé **17 conventions au titre de l'année 2023** pour une valeur de près de 2 Md€ dont les 7 premières conventions au bénéfice des transports en commun au titre du plan 'Marseille en Grand' ainsi que la convention au bénéfice de la Nouvelle Route du Littoral de La Réunion suite au protocole Matignon III.

Il a pris connaissance de l'avancement de la mise en œuvre du **plan de relance** / volet transport. Sur 3,06 milliards d'euros : toutes les autorisations d'engagements (AE) ont été consommées à l'exception d'une partie des AE réservées pour le 4^{ème} appel à projets TCSP qui ont été reportées en 2023. Un tiers des crédits de paiement ont été exécutés.

Le prochain Conseil d'administration se tiendra le **22 février 2023**. Par ailleurs, les **inscriptions** au [hackathon européen](#) en partenariat avec l'Université 'Comment soutenir les changements de comportements pour des mobilités plus durables ?' sont lancées. Le calendrier prévisionnel 2023 est joint au présent communiqué de presse.

Sur l'AFIT France : L'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France) est un établissement public national ayant pour mission de participer au financement de projets d'infrastructures de transport et de mobilités. Ses champs d'intervention vont de la ligne à grande vitesse (LGV), des infrastructures routières, des transports en commun, des ports maritimes et voies navigables, à la continuité cyclable en passant par le littoral.

L'AFIT France met en œuvre la programmation de la loi d'orientation des mobilités (LOM), de grands projets structurants (canal Seine Nord Europe, tunnel transalpin Lyon-Turin) et le volet transports du plan de relance.

Le budget annuel de l'Agence dépasse 3 milliards d'Euros. L'AFIT France est gouvernée par un Conseil d'administration dont le président est nommé par le Président de la République. Le budget de l'agence provient de recettes affectées : taxes sur les carburants et le transport aérien, taxe et redevance versées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes, amendes des radars automatiques et contribution du secteur aérien.

Pour en savoir plus : www.afit-france.fr. Vous y trouverez notamment : les rapports d'activité, les Actes du colloque européen du 22 février 2022 « Décarbonation des Mobilités », les budgets, les communiqués de presse, le relevé des délibérations du Conseil d'administration ...

Contacts presse du ministère des Transports

Tél : 01 40 81 12 28

Mél : presse.mt@transport.gouv.fr

Contact presse de l'AFIT France

Tél : 01 40 81 10 61

Mél : katrin.moosbrugger@afit-france.fr

Calendrier prévisionnel 2023 des séances du Conseil d'administration

Mercredi, 22 février
Mercredi, 10 mai
Mercredi, 28 juin
Mercredi, 18 octobre
Mercredi, 13 décembre



Université Gustave Eiffel

AFIT France

ÉTUDIANT.ES ?
REJOIGNEZ L'AVENTURE !

DU 25 AU 27 MARS 2023

EUROPEAN
HACKATHON
2^E ÉDITION

COMMENT SOUTENIR
LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS
POUR DES MOBILITÉS PLUS DURABLES ?



Par ailleurs, la 2^{ème} édition de **Hackathon européen** « Comment soutenir les changements de comportements pour des mobilités plus durables » en **partenariat avec l'Université Gustave Eiffel** aura lieu le **27 mars 2023**.

En savoir plus : <https://www.univ-gustave-eiffel.fr/en/international/european-hackathon>

Universités européens participants :

- Laurea University of applied sciences (Finland)
- Cologne University of applied sciences (Germany)
- ISCTE-University Institute of Lisbon (Portugal)
- University of Žilina (Slovakia)
- University of Bologna (Italy)
- Dimitrie Cantemir University (Romania)
- Polytechnic University of Milan (Italy)
- University of Huelva (Spain)
- Avans University of Applied Sciences (The Netherlands)
- IUAV University of Venice (Italy)
- UTB - University Tomas Bata in Zlin - Czech Republic